

REGLEMENT ET FICHE D'INSCRIPTION

DESCRIPTION

- « Artistes en Cotentin » est une exposition d'art ouverte aux peintres, sculpteurs et photographes (amateurs et professionnels) organisée par la Ville de Carentan-les-Marais
- L'exposition est située à la salle du Haut Dyck, le haut Dyck - 50500 CARENTAN-LES-MARAIS
- L'entrée des visiteurs est gratuite

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

- L'installation des œuvres se fera le vendredi 18 décembre à partir de 14h par vos soins
- Le vernissage aura lieu à 17h
- L'exposition est ouverte **tous les jours de 14h à 18h** du samedi 19 décembre 2026 au samedi 2 janvier 2027
- Le retrait des œuvres se fera après la remise officielle des prix du public et de la Ville de Carentan-les-Marais suivi du verre de l'amitié le samedi 2 janvier à 17h

REMISE DE PRIX

- Lors de la clôture, 6 prix seront remis par Marie-Laure TOUCHAIS, adjointe en charge de la Culture et des Animations
 - o **Un prix du public** par catégorie parmi l'ensemble des œuvres exposées par l'artiste (peinture, sculpture, photographie)
 - o **Un prix de la Ville de Carentan-les-Marais** par catégorie parmi l'ensemble des œuvres exposées par l'artiste (peinture, sculpture, photographie). Le jury est composé des membres de la Commission Culture et de l'invité d'honneur de l'année N-1
 - L'artiste primé en année N est hors concours en année N+1

CONDITIONS D'EXPOSITION

- L'inscription est gratuite
- Aucun thème n'est imposé pour cette exposition
- Chaque exposant assure une permanence d'une après-midi de 4h. Les exposants s'engagent à assurer la surveillance des œuvres exposées lors de leur permanence. Un calendrier sera établi et vous sera transmis. La participation aux permanences est obligatoire et fait partie intégrante du contrat.
- Pour Noël et Jour de l'an, la permanence se fait sur la base du volontariat. Un minimum de 3 artistes est nécessaire, faute de quoi nous n'ouvrons pas.
- Grilles HERAS et tables sont mises à la disposition des artistes par la Mairie
- Chaque peintre et photographe expose gratuitement le nombre d'œuvres qu'il souhaite sur une grille HERAS de 3m de long par 2m de haut

- Chaque sculpteur expose gratuitement le nombre d'œuvres qu'il souhaite sur une table de 2m par 1m
- Le gagnant du prix de la Ville de l'année N devient l'invité d'honneur de l'année N+1
 - o Un espace de 5 grilles HERAS lui est dédié
- A prévoir par les artistes un système d'accroche (chaînes, crochets ...)
- Les œuvres devront être parfaitement présentées, il sera indiqué sur un cartel : le titre de l'œuvre, la technique réalisée, le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'artiste ainsi que le prix de l'œuvre.
- Les tableaux n'étant pas à vendre, porteront la mention « collection privée »
- La mairie n'édite désormais plus de catalogue d'exposition
- La mairie de Carentan-les-Marais décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des œuvres exposées

FICHE D'INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

ADRESSE POSTALE

.....

MAIL :

PORTABLE :

ACTIVITE : *entourez votre catégorie*

PEINTURE

SCULPTURE

PHOTOGRAPHIE

PERMANENCE VOLONTAIRE

- Je me porte volontaire pour la permanence du vendredi 25 décembre

- OUI

NON

- Je me porte volontaire pour la permanence du vendredi 1^{er} janvier

- OUI

NON

Je soussigné, Mme/M. : _____ déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à m'y conformer sans exception, ni réserve.

A _____, le

SIGNATURE